

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 17

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 31 janvier 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Erica SANDFORD à Jean-Claude RAFFIN



Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 21

Madame Denise MELOT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Aides aux entreprises

- **Convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCHMV**
 - o **Approbation des deux règlements de l'aide de la CCHMV**

Monsieur Jérémy TRACQ, Vice-président, rappelle à l'assemblée la délibération prise au cours de la séance du 10 janvier dernier autorisant Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCHMV.

Il rappelle que deux types d'aides sont intégrés dans la convention :

- **Aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté,**
- **Aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L 1511-3 du CGCT**

En parallèle de cette convention qui acte le cadre légal de l'intervention financière potentielle de la CCHMV, cette dernière doit désormais se prononcer sur :

- Les modalités concernant *l'aide à la perte de chiffre d'affaires,*
- Les modalités concernant *l'aide à l'investissement.*

Monsieur le Vice-président donne lecture des projets de règlements des deux types d'aides de la CCHMV.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu la convention conclue entre la Région AURA et la CCHMV,

Vu les projets des deux règlements de l'aide de la CCHMV,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de règlement d'attribution par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise de l'aide au développement des commerces de proximité avec point de vente ;
- **Approuve** les termes du projet de règlement d'attribution par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise de l'aide à la perte de chiffre d'affaires aux commerçants et artisans impactés par les éboulements de 2023 ;
- **Dit** que les aides seront attribuées dans le cadre de conventions à signer avec les bénéficiaires conclues au fil de l'eau par décision du Président ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 09 février 2024.

Le Président
Christian SIMON

